

ANNEXE 1

PRESENTATION DES TYPES DE GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

Type de gestion	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Régie municipale	Responsabilité directe et donc contrôle poussé de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins humains et matériels qui peuvent être onéreux - Nécessité d'un lieu de stockage adapté - Nécessité d'un agrément préfectoral - Besoin de gardiennage avec des locaux spécifiques - Gestion aux risques et périls de la collectivité
Marché public	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de consultation simple à mettre en œuvre - Consultation qui garantit que le prestataire possède les moyens humains et matériel (locaux matériels adaptés) et dispose de l'agrément préfectoral 	<ul style="list-style-type: none"> - le marché public implique la création d'une régie municipale de recettes dont le titulaire du marché est le régisseur, ce qui lui impose une double comptabilité. - Impose au prestataire des versements réguliers qui peuvent impacter son activité professionnelle. - Doit adresser une facture à la fin de chaque mois pour être payé par la collectivité. (Avance de trésorerie pour lui) - Impose à la collectivité un surcroît d'activité (La direction des finances reverse les sommes encaissées par le prestataire pour le compte de la collectivité, sur présentation de factures, après vérification par la direction de la police municipale) - La collectivité prend en charge les frais d'enlèvement, de garde et de transport au dépollueur, des véhicules non-récupérés.
Concession service public	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure adaptée (en fonction du montant) Permet de s'assurer que : <ul style="list-style-type: none"> - Le prestataire possède les moyens humains et matériels. - Possède un agrément préfectoral - Est détenteur de locaux adaptés et gardiennés. - Se rémunère directement auprès de l'usager. 	<ul style="list-style-type: none"> - La collectivité prend en charge les frais d'enlèvement, de garde et de transport au dépollueur, des véhicules non-récupérés.